

FORMATION À LA SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES ERP DE TYPE J/U

N° d'organisme de formation : 11 91 004 47 91

PUBLIC CONCERNÉ :

- ♦ Toute personne salariée de l'établissement.

PRÉ-REQUIS :

- ♦ Parler et comprendre le Français.

DURÉE DE LA FORMATION :

- ♦ 02h30 environ de face à face pédagogique.

Chaque session est limitée à 10 personnes maximum.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- ♦ Être capable de donner l'alarme, l'alerte, de mettre en sécurité sans risques et dans le calme l'ensemble des usagers et du personnel d'une zone sinistrée ;
- ♦ Connaître et appliquer les procédures et les consignes de sécurité de l'établissement.

CONTENU DE LA FORMATION :

1^{ère} Partie : Théorie *(sous réserve de la mise à disposition d'une salle de réunion)*

- ♦ Rappel des consignes de sécurité (en cas d'incendie) ;
- ♦ Les différents numéros d'urgences ;
- ♦ Le message d'alerte ;
- ♦ L'organisation des secours internes et externes ;
- ♦ Le rôle du personnel dans les missions de reconnaissance, de mise en sécurité et d'intervention ;
- ♦ Modalité de la mise en sécurité des usagers et du personnel ;
- ♦ Techniques de mise en sécurité (transfert horizontal) et/ou d'évacuation ;
- ♦ Les dangers des fumées et des gaz chauds ;
- ♦ La spécificité des risques propres à l'établissement ;
- ♦ Le système de sécurité incendie* (présentation, exploitation...) ;
- ♦ Les actions de prévention et de prévision pour parfaire la sécurité incendie ;
- ♦ Sensibilisation du personnel sur la nécessité de participer activement aux exercices d'évacuation.

2^{ème} partie : Visite commentée de l'établissement (dans une zone type)

- ♦ Reconnaissance des moyens de secours ;
- ♦ Reconnaissance des zones de mise en sécurité ;
- ♦ Repérage d'éventuelles anomalies liées à la sécurité incendie ;
- ♦ Plan d'action(s) corrective(s) si nécessaire.

* SSI : Système de Sécurité Incendie

CONTENU DE LA FORMATION (suite) :

3^{ème} partie : Partie pratique

Deux types d'exercices pourront être réalisés **au choix** :

▶ **Choix n°1** : Exercices de manipulation des extincteurs sur feux réels, afin que chaque participant puisse manipuler les différents types d'extincteurs sur :

- ♦ Les feux de solides ;
- ♦ Les feux d'origine électrique ;
- ♦ Les feux de liquides inflammables ;
- ♦ Les feux de gaz (*exemple : fuite de gaz enflammée...*).

OU

▶ **Choix n°2** : Simulations de départ de feux avec fumigènes, et mise en œuvre du SSI afin que chaque participant puisse s'exercer à :

- ♦ L'exploitation du système de sécurité incendie;
- ♦ L'évacuation d'urgence d'une personne dans un local en alarme ;
- ♦ La mise en sécurité ;
- ♦ Au réarmement des dispositifs actionnés de sécurité.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- ♦ Exposés interactifs ;
- ♦ Débats participatifs avec les stagiaires ;
- ♦ Mise en situation des stagiaires lors des cas concrets.

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- ♦ Supports pédagogiques numériques exclusifs réalisés par CPI (*via vidéoprojecteur*) ;
- ♦ Générateur de flammes parfaitement sécurisé (*hauteur de flamme contrôlée, coupure d'urgence, etc.*) et écologique (*ne génère aucune émanation polluante, aucune fumée, aucun résidu, etc.*) ;
- ♦ Fumigènes d'exercices (*sous réserve de l'accord de la direction*) ;
- ♦ Un mannequin taille adulte (*1m70*) ;
- ♦ Remise d'un support pédagogique sous la forme d'un livret à chaque stagiaire.

COMPÉTENCES DE NOS FORMATEURS :

Nos formations et exercices sont réalisés par des conseillers techniques - formateurs spécialisés dans la prévention des risques d'incendie et d'explosion.

Nos formateurs sont tous diplômés et salariés de l'entreprise CPI.

INFORMATIONS UTILES :

- ♦ Les conseillers techniques – formateurs interviennent avec leur propre matériel informatique (ordinateur, vidéoprojecteur...). Pour le bon déroulement de la formation, il sera nécessaire de leur mettre à disposition une salle de réunion adaptée et équipée d'un mur blanc, d'un écran blanc ou d'un téléviseur avec connectique(s) HDMI ;
- ♦ Possibilité d'effectuer la partie manipulation extincteurs à l'intérieur d'un établissement (*hangar, parking...*) en cas d'intempéries à condition d'avoir une hauteur minimum sous plafond de 4 mètres. **Nous consulter pour toute demande particulière.**

NOTA : Manipulation des extincteurs

Une place de stationnement devra impérativement être mise à disposition du formateur dans l'enceinte de l'établissement, ainsi qu'une aire libre équivalente à trois places de stationnement (soit environ 40m²) à proximité immédiate de cette même place.

UN SAVOIR FAIRE RECONNU ET DES FORMATIONS SUR MESURE :

- ♦ Nos formations sont conformes aux réglementations en vigueur ;
- ♦ Nos formations répondent aux recommandations des sociétés d'assurance ;
- ♦ Nos offres sont le résultat de nombreux échanges avec nos clients depuis plus de 60 ans ;
- ♦ Nos formations sont personnalisées selon vos besoins et vos priorités.

APRÈS LA FORMATION ?

- ♦ Un compte-rendu de la formation vous sera transmis par voie postale ;
- ♦ L'attestation originale de présence, complétée par les stagiaires, vous sera également transmise avec le compte-rendu.

Pensez à nous consulter pour :

1/ vos formations à la sécurité incendie :

- ♦ Manipulation des extincteurs ;
- ♦ Équipier de Première Intervention (EPI) ;
- ♦ Équipier de Seconde Intervention (ESI) ;
- ♦ Formation en unité mobile ;
- ♦ Formation à l'évacuation / à la mise en sécurité (transfert horizontal) ;
- ♦ Exercices d'évacuation / de mise en sécurité ;
- ♦ Etc.

2/ vos formations de secourisme :

- ♦ Initiation à l'utilisation du défibrillateur ;
- ♦ Formation initiale de Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) ;
- ♦ MAC (Maintient et Actualisation des Compétences) du SST (Sauveteur Secouriste du Travail).

3/ santé au travail :

- ♦ Formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) IBC (Industrie Bâtiment Commerce) ;
- ♦ Formation Gestes et Postures.

4/ vos formations à l'habilitation électrique tous niveaux ;

5/ une aide à la rédaction ou la rédaction complète de votre PPMS ainsi que son suivi (formation(s), exercice(s)) ;

6/ un audit de sécurité incendie ;

7/ une aide à la rédaction ou la rédaction complète de votre document unique ;

8/ la réalisation de vos plans et/ou consignes de sécurité incendie ;

9/ la maintenance ou l'installation de vos moyens de secours incendie.